

Département de Licence

Fiche descriptive de cours

Niveau	Licence 2
Mention(s)	
Diplôme	Licence
Parcours	
Semestre	4
Intitulé	Droit pénal spécial
Volume horaire	35 heures CM
Enseignant	Jenny Frinchaboy
Code Apogée	
Descriptif	<u>Résumé du cours</u> : Le droit pénal spécial a pour objet l'étude des différentes infractions prévues par le Code pénal et les textes spéciaux. Il consiste à analyser, infraction par infraction, les éléments constitutifs, les conditions de répression et les principales difficultés d'interprétation rencontrées en jurisprudence. Après un rappel des principes gouvernant la qualification pénale, le cours est consacré à l'étude des principales atteintes aux personnes, aux biens et à la paix publique. Sont notamment étudiées des infractions telles que le meurtre, les violences volontaires, le viol, le harcèlement, les discriminations, le vol, l'escroquerie, l'abus de confiance, le blanchiment, les destructions et dégradations de biens, ainsi que le terrorisme et l'association de malfaiteurs. Une attention particulière est portée à l'analyse des éléments matériel et moral de chaque infraction, aux difficultés de qualification juridique et à leur régime de répression. Le cours combine l'étude des dispositions du Code pénal, de la jurisprudence récente et de nombreuses illustrations pratiques. Les qualifications pénales sont systématiquement mises en perspective afin de permettre aux étudiants de distinguer des infractions proches

	et de maîtriser les critères de qualification retenus par les juridictions. <u>Objectifs :</u> À l'issue du semestre, les étudiants devront être capables d'identifier la qualification pénale applicable à une situation de fait, d'en justifier les éléments constitutifs, de distinguer les qualifications concurrentes et d'appliquer avec rigueur les règles du droit pénal spécial à la résolution d'un cas pratique. Ils doivent également comprendre les grandes tendances et évolutions du droit pénal spécial.
Descriptif en anglais pour les cours ouverts aux étudiants en échange	This course provides an in-depth study of the main criminal offences under French substantive criminal law. Following an introduction to the principles of legality, the interpretation of criminal statutes, and the methodology of legal classification, students examine the constituent elements of offences and the process of criminal qualification. The course focuses on offences against persons, including homicide, assault, sexual offences, harassment, discrimination, and offences endangering vulnerable individuals. It also covers offences against property, such as theft, fraud, breach of trust, extortion, money laundering, and criminal damage, as well as offences against public order, including terrorism and criminal conspiracy. Throughout the course, particular attention is paid to the material and mental elements of offences, competing legal qualifications, and recent legislative and judicial developments. Students will develop the ability to analyse factual situations, identify the appropriate criminal offence, and apply the relevant provisions of the French Criminal Code.